



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 20 juillet 2020 à 18h00 le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 10 juillet 2020 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique au Palatinu sous la présidence de Monsieur Laurent MARCANGELI, Le Maire.

Etaient présents :

Laurent Marcangeli, Stéphane Sbraggia, Stéphane Vannucci, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Jacques Billard, Nicole Ottavy, Charles Voglimacci, Jean-Pierre Aresu, Annie Sichi, Christophe Mondoloni, Aurélia Massei, Dominique Carlotti, Camille Bernard, Jean-Pierre Sollacaro, Marie-Noëlle Nadal, Jean-François Luccioni, David Frau, Isabelle Falchi, Marie-Antoinette Santoni-Brunelli, Christelle Combette, Christian Bacci, Paul Mancini, Laetitia Maroccu, Muriel Piera, Emmanuelle Villanova, Alain Nicolai, Marie-Françoise Gaffory Fau, Pierre-Laurent Audisio, Basiliu Moretti, Alexandre Farina, Marine Ponzevera, Marine Schinto, Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Vanina Angelini-Buresi, Julia Tiberi, Etienne Bastelica

Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Caroline Corticchiato à Christophe Mondoloni, Annie Costa-Nivaggioli à Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Danielle Flamencourt à Annie Sichi, Isabelle Jeanne à Pierre Pugliesi, Philippe Kervella à Stéphane Sbraggia, Sébastien Deliperi à Jean-Pierre Aresu, Isabelle Feliciaggi à Jean-André Miniconi

Etaient absents :

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	42
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Madame Marine Schinto, est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02A-212000046-20200720-2020_174-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 29/07/2020
Affichage : 29/07/2020
Pour l'autorité compétente par délégation

Séance du lundi 20 juillet 2020
Délibération N° 2020/174
Exposition 10 ans d'acquisition et de restauration au Palais
Fesch musée des beaux-arts

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Suite à la crise sanitaire, l'exposition estivale initialement prévue a été reportée. Le Palais Fesch souhaite proposer à ses visiteurs, dès que la réouverture sera possible, une exposition relatant ce qui s'est passé pendant 10 ans dans le domaine des acquisitions et des restaurations d'œuvres.

En effet, depuis la rénovation du musée et sa réouverture en 2010, le travail de restauration des œuvres n'a pas cessé. Plusieurs campagnes de restaurations ont été réalisées et les œuvres sont désormais dans les salles d'exposition. Le Palais Fesch attend le retour de 14 tableaux, dont *Napoléon passant les Alpes* et *Madame Mère assise* qui étaient placés dans le hall de la mairie, malheureusement très dégradés. Le Palais Fesch souhaiterait pouvoir les présenter au public ajaccien avec les 14 autres tableaux, afin que ces œuvres soient présentées comme il se doit, le musée réalisera quelques copies de cadre et une muséographie adaptée pour leurs présentations et leur sécurité.

Aussi, le Palais Fesch souhaiterait remettre en avant les très nombreuses acquisitions réalisées pendant ces dix années, soit grâce à des dons généreux, soit grâce aux achats effectués par la Ville d'Ajaccio, aidés par le FRAM et le fond du patrimoine.

Les œuvres les plus remarquables et les œuvres les moins vues par le public (parce que plus fragiles) seraient exposées.

Le Palais Fesch propose une exposition divisée en 4 sections :

- 1- Les restaurations : des panneaux pédagogiques expliqueront au moyen de textes et visuels les étapes des restaurations
- 2- Les acquisitions les plus spectaculaires (tableaux de Greuze, Paolini...)
- 3- Les dessins et objets fragiles relatifs aux empires
- 4- Les dessins et peintures relatifs à la Corse

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

DE DECIDER

L'Exposition au Palais Fesch relative aux acquisitions et restaurations réalisées depuis sa réouverture en 2010 après rénovation et le budget nécessaire à sa réalisation.

D'AUTORISER

Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à cette manifestation et son plan de financement détaillé ci-dessous :

Budget total exposition : 33 000 €

Participation Ville d'Ajaccio : 19 250 €

Participation Collectivité de Corse (50%HT) : 13 750 €

Monsieur Le Maire à demander des subventions auprès de la Collectivité de Corse ainsi que du Ministère de la Culture, et à tout organisme susceptible d'apporter un financement.

Monsieur Le Maire à recevoir du mécénat dans le cadre de cette exposition tant en numéraire qu'en nature.

DE DIRE

Que le budget relatif à cette exposition et campagne joint en annexe est proposé à l'inscription budgétaire du budget primitif 2020 en dépenses chapitre 011 fonction 322, et en recettes chapitres 70 / 74 / 13.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oui l'exposé de Madame Simone GUERRINI, adjointe déléguée

Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu le code du Patrimoine Livre IV, Titre IV, L.441-2 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 20 juillet 2020,

CONSIDERANT, que le Palais Fesch musée des Beaux-Arts, labélisé « musée de France » a pour mission permanente de rendre les collections accessibles au public le plus large et concevoir et mettre en œuvre des actions d'éducation et de diffusion visant à assurer l'égal accès de tous à la culture ;

DECIDE

L'organisation de l'exposition au Palais Fesch relative aux acquisitions, restaurations et réalisées depuis sa réouverture en 2010 après rénovation.

AUTORISE

Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à cette manifestation et son plan de financement détaillé ci-dessous :

Budget total exposition : 33 000 €

Participation Ville d'Ajaccio : 19 250 €

Participation Collectivité de Corse (50%HT) : 13 750 €

Monsieur Le Maire à demander des subventions auprès de la Collectivité de Corse ainsi que du Ministère de la Culture, et à tout organisme susceptible d'apporter un financement.

Monsieur Le Maire à recevoir du mécénat dans le cadre de cette exposition tant en numéraire qu'en nature.

DIT

Que le budget relatif à cette exposition et campagne joint en annexe est proposé à l'inscription budgétaire du budget primitif 2020 en dépenses chapitre 011 fonction 322, et en recettes chapitres 70 / 74 / 13 ;

VOTE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

 **POUR EXTRAIT CONFORME**
LE MAIRE
Laurent MARCANGELI